

Etaients présents : les Conseillers en exercice à l'exception de Ronan LANSONNEUR pouvoir à Brigitte JAMET, Caroline RIBEZZO pouvoir à Marie MORGANT et Myriam PANOU absente pour les délibérations 62 et 63.

Secrétaire de séance : Nicolas TOCQUER est élu Secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2017 est adopté à l'unanimité (18 voix) et celui du 15 septembre 2017 à l'unanimité (19 voix).

CHIFFRES de la RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Les effectifs scolaires 2017/2018 se décomposent comme suit :

	Ecole de Kérargroas	Ecole Sainte Marie
TPS	4	1
PS	12	9
MS	12 + 1	9 - 1
GS	13	9
CP	25	13
CE1	17	2
CE2	13	14
CM1	17	12
CM2	10	5
TOTAL	123 + 1 = 124	74 - 1 = 73

On constate pour la 1^{ère} fois depuis de nombreuses années une augmentation des effectifs et on peut noter également que toutes les classes sont concernées.

BILAN de la QUALITE des EAUX de Baignade 2017

Comme tous les ans l'ARS a procédé à des analyses de la qualité des eaux de baignade dont les résultats sont les suivants :

	01/06	15/06	29/06	13/07	20/07	03/08	04/08	07/08	17/08	30/08	13/09
GOUEROU	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Green	Blue	Blue	Blue	Green	Blue
PORS GORET	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Green	Blue	Blue	Blue	Green	Blue
PORS AR MARC'H	Blue	Blue	Green	Blue	Blue	Red	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
PORSGUEN	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue
PORSPAUL	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Red	Blue	Blue	Green	Blue	Blue

Bonne qualité	Qualité moyenne	Mauvaise qualité
---------------	-----------------	------------------

RAPPORT d'ACTIVITES de la CCPI exercice 2016

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

APPROBATION du RAPPORT de la CLECT sur les transferts : aire des gens du voyage - zones d'activités économiques - PLU - promotion du tourisme et école de musique communautaire

Dans le cadre des transferts de compétences il y a obligation d'évaluer le montant de la charge financière transférée par les communes à la CCPI. La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) est l'organe chargé d'évaluer le montant de ce transfert.

Le 16 juin 2017 la CLECT a déterminé les coûts pour les aire des gens du voyage, les zones d'activités économiques, le PLU, la promotion du tourisme et l'école de musique communautaire. Il convient désormais aux conseils municipaux d'approuver ce rapport à la majorité qualifiée.

Après s'être fait présenter les conclusions de la CLECT par Gilles LE BEC, Adjoint aux finances et représentant de la collectivité au sein de la CLECT, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve les rapports définitifs de la CLETC.

COMPOSITION des COMMISSIONS MUNICIPALES

Suite aux élections municipales partielles intégrales du 10 septembre 2017 les commissions seront composées de la manière suivante :

♦ **Travaux – urbanisme – réseaux :** Cyril CANDAS - Gilles LE BEC - Yves KERIER - Brigitte JAMET - Caroline RIBEZZO - Ronan LANSONNEUR - René KEREBEL - François LE BERRE – Yvonne LE BRIS – Didier LE GAC.

♦ **Enfance – scolaire – jeunesse :** Martine LAVANANT – Marie MORGANT – Myriam PANOU – Frédéric MORVAN - Nicolas TOCQUER – Brigitte JAMET – Cloé PAQUE – Didier LE GAC.

- ♦ **Finances – personnel** : Gilles LE BEC – Nicolas TOCQUER – Marie MORGANT - Mary KEREBEL – Geneviève LE MOIGN – Martine LAVANANT – René KEREBEL – François LE BERRE – Yvonne LE BRIS – Didier LE GAC – Cloé PAQUE.
 - ♦ **Affaires sociales et solidarité** : Geneviève LE MOIGN – Yvonne LE BRIS – Yves KERIER – Brigitte JAMET – Martine LAVANANT.
 - ♦ **Patrimoine** : François LE BERRE – René KEREBEL- Yves KERIER – Geneviève LE MOIGN- Nicolas TOCQUER – Martine LAVANANT.
 - ♦ **Animation – vie associative** : Mary KEREBEL - Caroline RIBEZZO – Yves KERIER – Yvonne LE BRIS – Frédéric MORVAN – Ronan LANSONNEUR – Cloé PAQUE.
 - ♦ **Conseil portuaire – littoral** : François LE BERRE – René KEREBEL – Yves KERIER
 - ♦ **Commission d'appel d'offres** : Président : Michel JOURDEN - Membres titulaires : Cyril CANDAS – Yves KERIER – Caroline RIBEZZO - Membres suppléants : Yvonne LE BRIS – Nicolas TOCQUER – Gilles LE BEC
 - ♦ **Conseil d'administration de la bibliothèque** : Didier LE GAC – Nicolas TOCQUER – Michel JOURDEN.
 - ♦ **Comité animation** : Mary KEREBEL, Marie MORGANT, Brigitte JAMET, Yvonne LE BRIS, Caroline RIBEZZO, Ronan LANSONNEUR, Frédéric MORVAN, Yves KERIER.
- Le Maire est membre de droit de toutes les commissions.

DESIGNATION de REPRESENTANTS aux INSTANCES INTERCOMMUNALES

La Commune fait partie d'instances intercommunales dont la durée de validité des mandats est liée à celle des conseils municipaux. Le Conseil Municipal de LAMPAUL-PLOUARZEL ayant été renouvelé avant le terme légal il y a lieu que la nouvelle assemblée se prononce sur ses représentations.

- ♦ **SDEF : Titulaires** : Cyril CANDAS – Yves KERIER - **Suppléants** : François LE BERRE – Caroline RIBEZZO
- ♦ **Syndicat intercommunal PFCA : Titulaire** : Geneviève LE MOIGN - **Suppléant** : Yvonne LE BRIS
- ♦ **Syndicat des eaux de Kermorvan : Titulaires** : Cyril CANDAS – Yves KERIER - **Suppléants** : Yvonne LE BRIS – Brigitte JAMET
- ♦ **Vigipole - Délégué titulaire** : François LE BERRE - **Délégué suppléant** : Nicolas TOCQUER
- ♦ **Délégué sécurité routière** - Cyril CANDAS
- ♦ **Correspondant défense** -Cyril CANDAS

Adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION des DESIGNATIONS des ELUS de LAMPAUL-PLOUARZEL aux INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Suite aux élections municipales organisées à LAMPAUL-PLOUARZEL, et à la nouvelle composition de l'assemblée communautaire qui en est résulté, les représentants de la Commune aux commissions de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise seront les suivants :

- ↳ **Culture – communication – prospectives** : Martine LAVANANT (CC)
- ↳ **Développement territorial** : Nicolas TOCQUER (CM)
- ↳ **Environnement** : Cyril CANDAS (CM)
- ↳ **Moyens et ressources** : Gilles LE BEC (CC)
- ↳ **Solidarité** : Geneviève LE MOIGN (CM)
- ↳ **Conseil d'exploitation déchets** : René KEREBEL (CM)
- ↳ **Conseil d'exploitation assainissement collectif et non collectif** : Cyril CANDAS (CM)
- ↳ **Conseil d'exploitation nautisme** : Martine LAVANANT (CC)
- ↳ **Conseil d'exploitation plan d'eau et port Aber Ildut** : Michel JOURDEN (CM) et François LE BERRE (CM)
- ↳ **Conseil d'exploitation CLIC** : Geneviève LE MOIGN (CM)
- ↳ **EPIC Tourisme** : Michel JOURDEN

DELEGATIONS ACCORDEES par le CONSEIL MUNICIPAL au MAIRE (article L 2122-22 du CGTC)

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et conformément aux dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes pour la durée du mandat :

- ♦ de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour des opérations n'excédant pas la somme de 15 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4°),
- ♦ de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes (6°),
- ♦ de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux (7°),
- ♦ de prononcer la délivrance et la reprise des concessions de cimetière (8°),
- ♦ d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges (9°),
- ♦ de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts (11°),
- ♦ d'autoriser au nom de la commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre (24°).

Il sera rendu compte au Conseil Municipal des décisions prises par le Maire au titre de ces délégations accordées.

CONVENTIONS FINANCIERES avec les PRESTATAIRES des TAP et INTERVENANTS au PERISCOLAIRE- année scolaire 2017/2018

La prestation de TAP (Temps d'Activités Péri-scolaires) mise en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires est reconduite cette année 2017/2018 uniquement pour l'école de Kérargroas, l'école Sainte Marie ayant pris la décision de revenir à un rythme de 4 jours.

Les modalités financières adoptées pour les prestataires extérieurs sont les suivantes : Familles Rurales Cap Ado propose un tarif de 15,72 € de l'heure (coût de revient) - Association Les Bidourics : 30 € de l'heure - Association « Si on bougeait en Iroise » : 30 € de l'heure

De plus nous sollicitons une personne de l'école Sainte Marie pour aider au transfert des enfants de l'école vers la garderie en fin d'après-midi. Le temps de mise à disposition est de ¼ d'heure par trajet. Il est proposé de retenir un tarif de facturation de 15 € de l'heure.

DETERMINATION des TARIFS des DIVERSES ANIMATIONS

Certains tarifs antérieurement pratiqués par l'Office Municipal du Tourisme relèvent désormais de la compétence de la Commune sous couvert de la commission animation. C'est donc maintenant au Conseil Municipal d'en déterminer les montants.

C'est ainsi qu'il est proposé au Conseil Municipal d'entériner pour l'exercice 2017 le maintien des tarifs pratiqués en 2016, à savoir :

Crêpe au beurre	1 €	Café, petite bouteille d'eau, thé	1 €
Crêpe garnie	1.50 €	Verre de vin, kir	1,50 €
½ douzaine de crêpes	3 €	Emplacement adulte foire aux puces	6 €
Atelier « Fais ta crêpe »	3 €	Emplacement enfant foire aux puces	2 €
Jus d'orange, cannette de boissons	1.50 €	Cotisation professionnelles	50 €
Bière, cidre	2 €		

ATTRIBUTION de SUBVENTION Monsieur Corentin GUEVEL championnat du Monde planche à voile

Monsieur Corentin GUEVEL, habitant de la Commune, a sollicité la collectivité d'une demande de sponsoring pour aider au financement de sa participation au championnat du Monde de planche à voile qui se tiendra Enoshima au JAPON.

Après s'être fait présenter le projet et le plan de financement, à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'apporter une aide financière à hauteur de 200 € à Monsieur Corentin GUEVEL.

CONVENTION pour AUTORISATION de PASSAGE en TERRAIN PRIVE de CANALISATIONS d'EAUX USEES

Dans le cadre de la 4^{ème} tranche des travaux d'assainissement dans le secteur du Carpont, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire à signer des conventions d'autorisation de passage de canalisations en terrains privés avec les propriétaires indivis de l'impasse de Mézou Bras.

CONTRAT d'ADHESION à l'ASSURANCE STATUTAIRE par le CDG 29

A l'unanimité le Conseil décide de souscrire au contrat groupe d'assurance statutaire proposé par le Centre de Gestion du Finistère aux conditions suivante

Assureur : CNP Assurances / courtier SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2021

Régime du contrat : capitalisation

Agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL : Franchise de 15 jours par arrêt 5.20 %

Agents affiliés IRCANTEC : Franchise de 15 jours par arrêt 1.10 %.

AUTORISATION de RECRUTER des AGENTS NON TITULAIRES de REMPLACEMENTS, OCCASIONNELS ou SAISONNIERS

A l'unanimité Conseil Municipal autorise le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des agents momentanément indisponibles mais également à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier.

MEDIATHEQUE : avenant n° 1 lot 14 - électricité

Dans le cadre de la réalisation du marché pour l'extension de la bibliothèque et sa transformation en médiathèque, un avenant n° 1 au lot 14 – électricité - détenu par l'entreprise SAITEL 1, rue Denis Papin – ZA de Penhoat – 29260 PLABENNEC est proposé au Conseil Municipal.

La plus-value concerne le passage en triphasé de l'installation électrique (au lieu de monophasé prévu au devis initial) du fait du type de pompe à chaleur prévu au lot plomberie.

Le prix du marché pour le lot électricité serait donc le suivant : Marché initial : 23 300.00 € HT + Avenant n° 1 : + 1 587.57 € HT = 24 887.57 € HT. Accord unanime du Conseil.